



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

SEANCE PLENIERE
Réunion du 13 décembre 2018

ANNEXE ADDITIVE AU RAPPORT EN FAVEUR DE L'EGALITE
FEMMES-HOMMES DANS LE BAS-RHIN
SYNTHESE ET PERSPECTIVES

N°CD/2018/145

L'égalité entre les femmes et les hommes : un principe constitutionnel

Inscrit depuis 1946 dans le préambule de la Constitution, l'égalité entre les femmes et les hommes est proclamée par l'Article 3 : « *La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à l'homme* ».

Ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans un cadre légal renforcé depuis la reconnaissance constitutionnelle de ce principe.

Sa présentation à l'Assemblée départementale est prévue à l'article L3311-3 du Code général des collectivités territoriales, introduit par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

La loi prévoit en effet que « Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil Départemental présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret. »

L'égalité entre les femmes et les hommes : un état des lieux technique

Ce rapport constitue une photographie de l'égalité femmes-hommes dans le Bas-Rhin, comparée aux autres territoires limitrophes, et une synthèse technique des mesures prises en faveur du renforcement de cette égalité.

Quelques chiffres en interne:

- En 2017, le Département comptait 2 609 fonctionnaires, répartis de la manière suivante : 1325 femmes et 1 284 hommes. Le taux de féminisation s'élève à 62,67% et se situe dans la moyenne nationale constatée.
- Plusieurs leviers ont permis en 2018 de consolider l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : notamment avec le télétravail, pour permettre une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle (80% des télétravailleurs sont des femmes). L'égalité dans l'accès aux postes à responsabilité est également une réalité dans la collectivité : dans l'encadrement supérieur : une adjointe au Directeur général des Services, une cheffe de Cabinet ; 10 femmes dans le Comité de Direction Générale qui compte 20 membres ; dans l'encadrement de proximité : sur les 61 chefs de service de la collectivité, 39 sont des femmes.

Les données relatives aux situations comparées des femmes et des hommes dans la vie quotidienne et professionnelle démontrent la nécessité d'envisager l'égalité entre les femmes et les hommes de manière structurelle et systémique. Il s'agit de conduire une transformation sociétale, pour changer les regards, les comportements et les actions favorisant l'égalité : agir par les causes et non réparer les conséquences.

L'égalité entre les femmes et les hommes : perspectives politiques

Ce rapport technique obligatoire sera conforté, en 2019, par l'adoption d'une feuille de route politique en faveur de la valorisation de l'égalité des droits et du respect entre les

femmes et les hommes, qui reposera sur plusieurs leviers, en interne dans la politique RH de la collectivité, et dans les politiques publiques.

Il s'agit en effet de poser dans le débat national la question du respect et de l'égalité des droits entre les genres et de sortir d'une approche « défensive » pour promouvoir l'équilibre et le dialogue.

Le chemin de l'égalité passe ainsi par la promotion du respect des complémentarités entre les femmes et les hommes. C'est un enjeu essentiel qui permettra de tenir la promesse républicaine d'égalité des chances et d'opportunités, au bout de l'ambition de construire, à l'échelle d'une génération, une société de l'égalité réelle.

Plusieurs évènements pourraient ainsi être mis en œuvre en 2019 :

- Un évènement majeur, à l'occasion de la journée du 8 mars 2019.
- Une mobilisation régulière, au travers d'actions locales et nationales, réunissant les élu(e)s du Bas Rhin et du Haut Rhin, d'autres Départements investis sur le sujet et des élu(e)s nationaux.
- L'organisation d'une conférence sur l'égalité des genres et le respect de chacun au printemps, en lien avec la délégation régionale aux femmes et à l'égalité.